

Charte zéro pesticide

Au niveau départemental, la Dordogne propose une démarche d'excellence environnementale avec la charte « Zéro pesticide » afin de concevoir et entretenir les espaces publics en supprimant totalement les pesticides.

La commune de Salignac-Eyvigues à l'instar de la quasi-totalité des communes du département a adhéré à cette charte ; ceci étant rendu obligatoire si elles veulent conserver les aides financières du département.

Des actions de formation des agents communaux seront suivies afin d'envisager des pratiques alternatives aux produits phytosanitaires.

Des techniques existent (plantation de couvres-sol, paillage des massifs, enherbement de certains espaces, etc...) mais ne peuvent tout résoudre. La population doit se préparer à un changement de l'entretien des espaces publics.

Cela peut se traduire par l'acceptation de la flore spontanée ou parfois l'engazonnement de certains secteurs, l'espacement des tontes, ou encore le réhaussement de la hauteur de coupe...

L'effort de tous peut contribuer à améliorer cette situation. Le désherbage manuel des « devants de porte » par les habitants peut être une aide précieuse pour les services communaux.